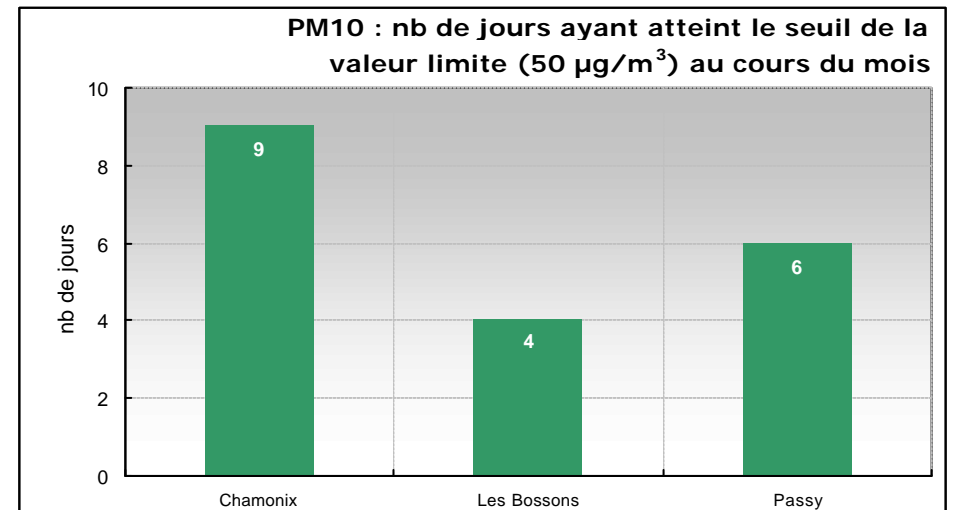
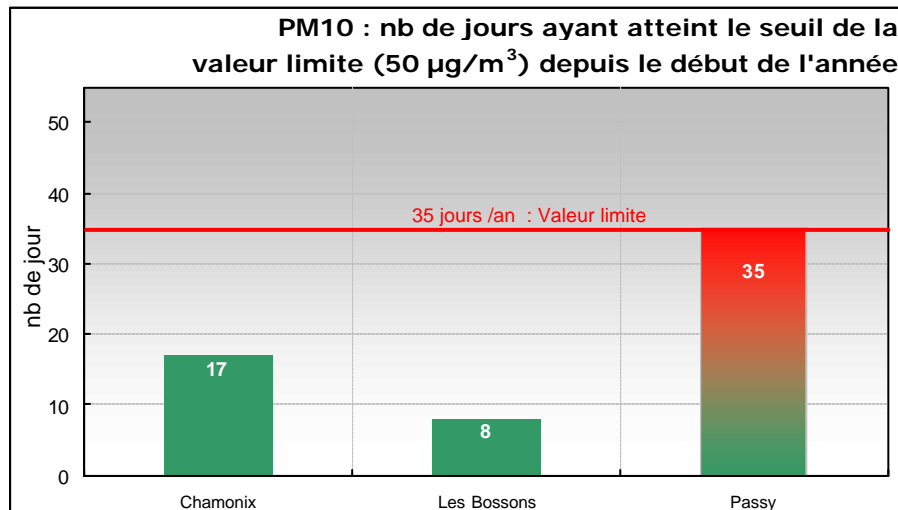
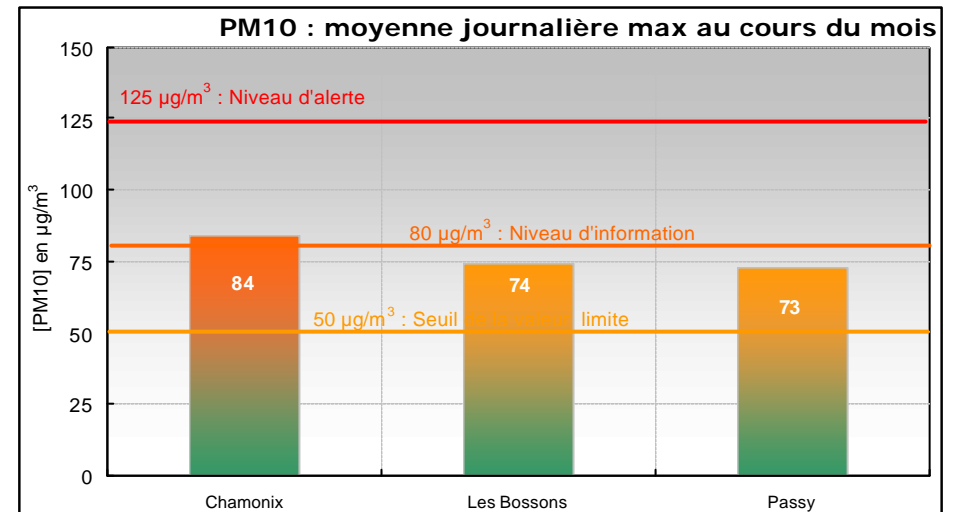
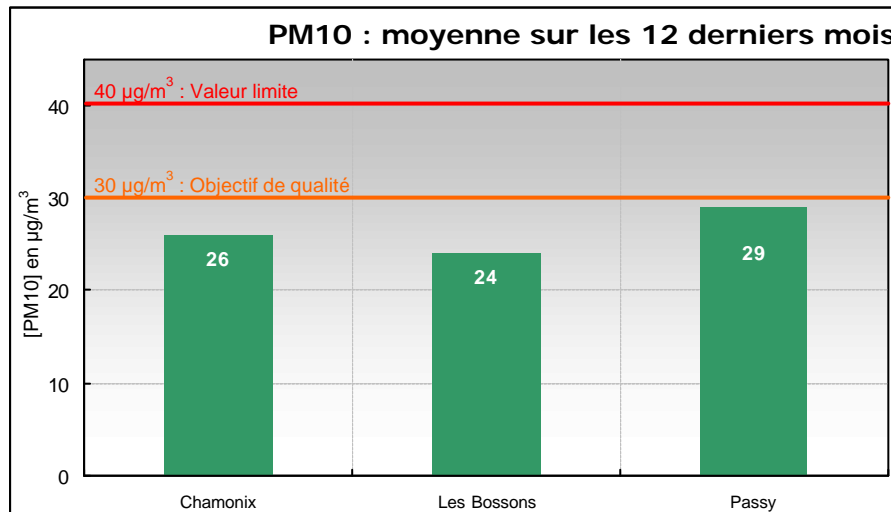




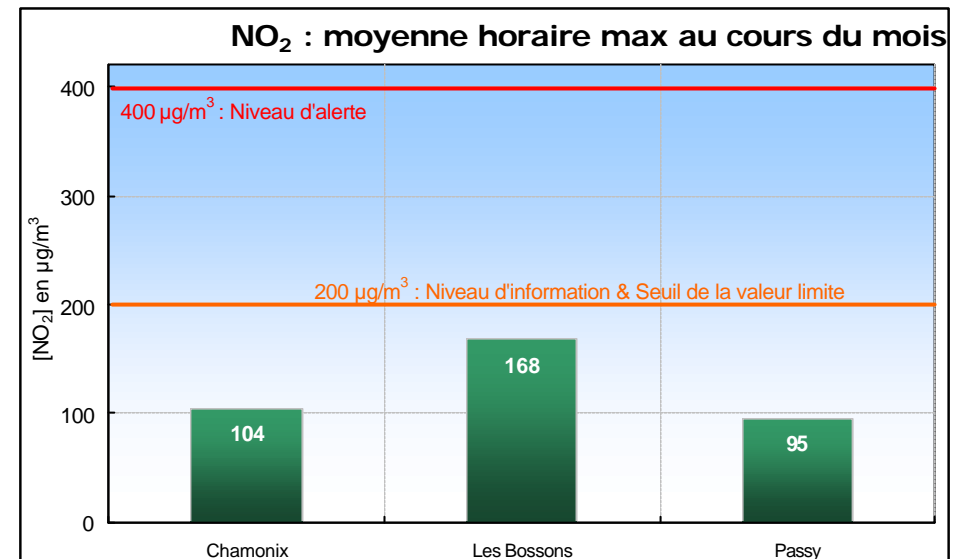
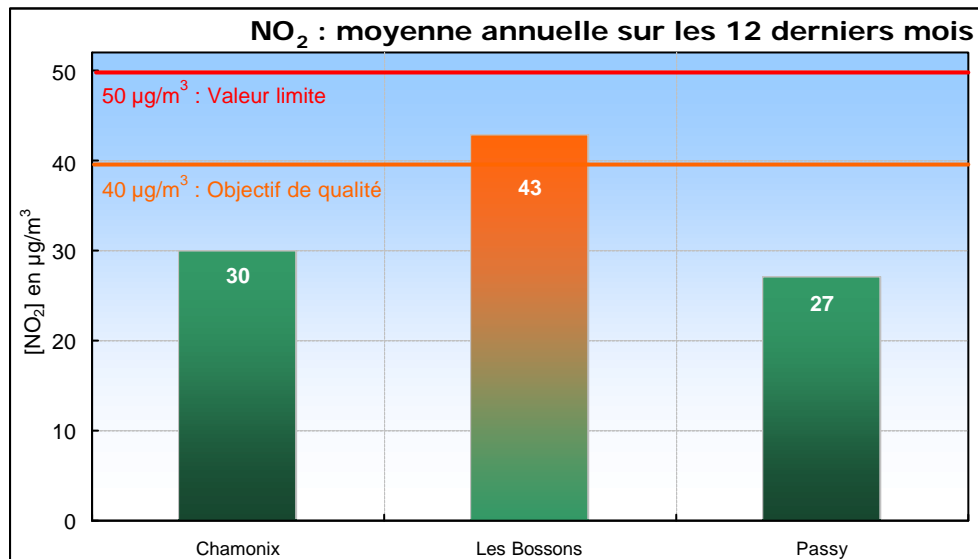
Bilan mensuel de la qualité de l'air En Pays du Mont-Blanc

Mars 2010

Poussières en suspension (PM10)



Dioxyde d'azote (NO₂)



Commentaire

Durant le mois de mars, les seuils réglementaires ont été respectés pour le dioxyde d'azote sur les stations de Chamonix, de Passy et des Bossons. Sur les 12 derniers mois l'objectif de qualité a été dépassé aux Bossons, mais les valeurs sont bien en dessous à Chamonix et Passy. Quant aux maxima horaires, ils sont légèrement inférieurs à ceux du mois de février.

Les concentrations en poussières en suspension sont restées constantes sur les 12 derniers mois sur les trois stations. De fait, elles respectent toutes l'objectif de qualité annuel. Par rapport au mois dernier, la concentration journalière maximale a été supérieure à Chamonix et aux Bossons, elle est par contre inférieure à Passy. Les trois stations ont dépassé le seuil de la valeur limite ce mois-ci. La plus forte concentration a été relevée à Chamonix (84 µg/m³ le 11 mars), dépassant le seuil d'information et de recommandations. A noter que les maximales en PM10 ont toutes été relevées lors de l'épisode de froid de la mi-mars, la fin du mois ayant offert des conditions plus dispersives aux polluants.

Le seuil de la valeur limite (50µg.m⁻³) pour les PM10 a été dépassé 9 fois à Chamonix, 4 fois aux Bossons et 6 fois à Passy en mars. Le seuil des 35 dépassements est donc déjà atteint en ce début d'année dans le fond de vallée du secteur Sallanches-Passy.